

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530

11 mars 2010

SOMMAIRE

Air-LB International Development S.A.	25394	Lady Holding S.A.	25426
Amtrust Captive Holdings Limited	25423	LPOV Holdings 2 S.à r.l.	25424
BPA Financing S.à r.l.	25423	LSF PlattenB Investments	25432
BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l.	25419	LSREF Summer Loans, S.à r.l.	25426
Cadent Energy Partners S.à r.l.	25418	Outbox	25426
Capital Coach	25402	Palamon Collection Holdco S.à r.l.	25426
Capitalpost Luxembourg S.à r.l.	25429	Pharmalux International Holding S.à r.l.	25413
CBRE Luxembourg Holdings	25408	Play & Perform Management S.A.	25404
CBRE Luxembourg Holdings	25423	PRB Luxembourg International S. à r.l.	25408
Cidron Food Services S.à r.l.	25418	PriFund Conseil S.A.	25402
Conceptive S.à r.l.	25399	REF IV Luxembourg S.à r.l.	25408
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	25418	Rhein Finanz A.G.	25405
Euronav Luxembourg S.A.	25429	Royalino Holding S.à r.l.	25429
Gazeley Luxembourg S.à r.l.	25430	Royalino Holding S.à r.l.	25397
GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.	25419	Royalino Investholding S.à r.l.	25429
Ha Long Bay S.à r.l.	25426	Royalino Investholding S.à r.l.	25397
Henrik Andersen Sportpromotion AG	25413	Servex S.à r.l.	25403
Hess Collection S.A.	25413	SL Lux Investment S.C.A.	25397
Hess Collection S.A.	25405	Sofigepar Holding S.A.	25429
HHSB Investment S.à r.l.	25407	Sofigepar Holding S.A.	25400
HHSB Investment S.à r.l.	25437	Sofigepar S.A. - SPF	25429
Honeybee Participations S.à r.l.	25412	Sofigepar S.A. - SPF	25400
Horinvest S.A.	25396	Soyuz Holding S.A.	25396
IK Management S.A.	25404	UBS VA N°1 Fund Management Company S.à r.l.	25437
Invesrus S.A.	25432	Upifra Agricole S.A.	25432
Kilam S.A.	25435	UW Matterhorn	25395

Air-LB International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 18.986.

In the year two thousand and ten, on the eighth of January,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, trade register Luxembourg section B number 18.986, incorporated by a deed dated 17th December, 1981, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 1982, page 2538.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger dated June 12, 2002 published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1286 of September 5, 2002.

The Meeting is presided over by Mr Pierre FELTGEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendants list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here attached to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendants list let appear that, the 9.686 (nine thousand six hundred eighty-six) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office from to 9, Parc d'Activité Syrdall, L 5365 Munsbach to L-1160 Luxembourg 12-14 bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg with effect as of December 15, 2009.

2. Modification of the Article 1, second paragraph of the Company's bylaws which henceforth will read as follows:

" **Art. 1st. Second paragraph.** The registered office of the company is in Luxembourg."

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to transfer the Company's registered office from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 12-14 Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg with effect as of December 15, 2009.

Second resolution

The meeting decides to amend the Article 1, second paragraph of the Company's by-law's which henceforth will read as follows:

" **Art. 1st. Second paragraph.** The registered office of the company is in Luxembourg."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIR-LB INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C. Luxembourg section B numéro 18.986, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1982, page 2.538.

Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1286 du 5 septembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et les nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les neuf mille six cent quatre-vingt-six (9.686) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 9, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach au 12-14, Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet rétroactif au 15 décembre 2009.

2. Modification de l'article 1 deuxième paragraphe des statuts qui aura la teneur présente:

" **Art. 1^{er}. Deuxième paragraphe.** Le siège social est établi à Luxembourg."

L'ordre du jour exposé et reconnu exact par la société, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 9, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach à Luxembourg 12-14, Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet rétroactif au 15 décembre 2009

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 deuxième paragraphe des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Deuxième paragraphe.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé P. Feltgen, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 janvier 2010. LAC/2010/1751. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010023546/93.

(100019177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

UW Matterhorn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.167.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010023968/13.

(100020192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Soyuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.702.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023969/10.

(100020697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Horinvest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 56.563.

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "HORINVEST S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-5418 Ehnen, 29, An den Aessen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 56563, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 18 décembre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 13 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 878 du 8 décembre 2000;

en date du 7 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1319 du 29 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, indépendant, demeurant à L-3671 Kayl, 38, rue des Près.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la

présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Ehnen, à L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange, et modification afférente de l'article 4, alinéa 1^{er}, des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Ehnen à L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Bettembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite au déménagement de l'administrateur unique Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme suit: L-3671 Kayl, 38, rue des Près.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - RODRIGUES DUARTE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/265. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010023617/60.

(100020605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

SL Lux Investment S.C.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023970/10.

(100020280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Royalino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Royalino Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.387.

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ROYALINO HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.387, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 619 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ROYALINO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ROYALINO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ROYALINO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3329. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023588/78.

(100020262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Conceptive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 21, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 106.353.

L'an deux mille neuf, le trente décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur Benoît Navez, ingénieur / consultant en informatique, né le 2 septembre 1974 à Mons, Belgique, demeurant à L-7260 Bereldange, 21, rue Adolphe Weis,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de CONCEPTIVE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3770 Tetange, 1, rue Principale, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 106.353, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 623 du 28 juin 2005.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 967 du 17 mai 2006 (ci-après la "Société").

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société vers L-7260 Bereldange, 21, rue Adolphe Weis
2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-3770 Tetange, 1, rue Principale vers L-7260 Bereldange, 21, rue Adolphe Weis.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bereldange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC / 2010 / 846. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010023593/46.

(100020210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Sofigepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sofigepar Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOFIGEPAR HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 22.022, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 15 du 20 janvier 1983.

L'assemblée est présidée par Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

3. Changement de la dénomination de la société de "SOFIGEPAR HOLDING S.A." en "SOFIGEPAR S.A. - SPF".

4. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOFIGEPAR S.A. - SPF".

5. Modification de l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

6) Supprimer la désignation de valeur nominale des actions et convertir la devise du capital social et de la comptabilité de CHF (francs suisses) en Euros au taux de change actuel.

7) Augmentation du montant obtenu de manière à porter le capital souscrit à EUR 150.000,-, par incorporation de bénéfices reportés, remplacement des 2.250 actions existantes par 15.000 actions nouvelles et restauration de la valeur nominale des actions à EUR 10,- chacune.

8) Modifier l'article 5 des statuts pour refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "SOFIGEPAR HOLDING S.A." en "SOFIGEPAR S.A. - SPF".

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOFIGEPAR S.A. - SPF".

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Sixième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de CHF (francs suisses) en Euros au taux de conversion actuel de EUR 1,- = CHF 1,50938.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2010.

Septième résolution:

L'assemblée décide

- d'augmenter le montant de EUR 149.068,28 (cent quarante-neuf mille soixante-huit Euros et vingt-huit cents), résultant de la conversion, à concurrence de EUR 931,72,- (neuf cent trente et un Euros et soixante-douze cents) afin de porter le capital souscrit à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), sans création d'actions nouvelles, en transférant ledit montant des résultats reportés au capital souscrit;

- de remplacer les 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions existantes sans désignation de valeur nominales par 15.000 (quinze mille) actions nouvelles;

- de restaurer la valeur nominale des actions à EUR 10,- (dix Euros) par action.

Preuve des résultats reportés disponibles a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Huitième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/759. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023589/121.

(100020275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

PriFund Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023977/10.

(100020279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Capital Coach, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 97.506.

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAPITAL COACH" (numéro d'identité 2003 22 27 156), avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 97.506, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 29 du 9 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1105 du 2 novembre 2004 et en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1093 du 25 octobre 2005 et par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1387 du 5 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification du troisième alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a en outre pour objet, l'activité de prestation de services administratifs aux entreprises, le conseil en structurations patrimoniales, le suivi des investissements financiers, la consolidation des avoirs, l'appel d'offres auprès des banques, assureurs et gestionnaires de fortune, la veille de changements de l'environnement fiscal."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a en outre pour objet, l'activité de prestation de services administratifs aux entreprises, le conseil en structurations patrimoniales, le suivi des investissements financiers, la consolidation des avoirs, l'appel d'offres auprès des banques, assureurs et gestionnaires de fortune, la veille de changements de l'environnement fiscal."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DEMEUSE, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 2010. Relation: CAP/2010/133. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010023596/56.

(100020714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Servex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6911 Roodt-sur-Syre, 5, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 21.005.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Felix K. KAPPEL, wohnhaft in L-6911 Roodt/Syre, 5, rue de Mensdorf.

2. Frau Alice GOEDERS, wohnhaft in L-6911 Roodt/Syre, 5, rue de Mensdorf.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SERVEX S.à r.l.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6911 Roodt/Syre, 5, rue de Mensdorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 21005, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. November 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 367 vom 15. Dezember 1983, und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 253 vom 30. Juli 1990.

II. Dass das Gesellschaftskapital sechshunderttausend Luxemburger Franken (600.000,- LUF) beträgt, aufgeteilt in sechshundert (600) Anteile von jeweils eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), abgeschätzt auf 14.873,61 EUR.

III. Dass die Kompargenten die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft sind.

IV. Dass die Kompargenten beschließen die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2009, aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft.

V. Dass die Kompargenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI. Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII. Dass der Geschäftsführung volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate erteilt wird.

VIII. Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-6911 Roodt/Syre, 5, rue de Mensdorf, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: KAPPEL - GOEDERS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/276. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erstellt.

Junglinster, den 8. Februar 2010.

Référence de publication: 2010023707/46.

(100020380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**IK Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Play & Perform Management S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.915.

L'an deux mille neuf,
le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), à Bertrange, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "PLAY & PERFORIVI MANAGEMENT S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82915, constituée originellement sous la dénomination de "CELLCAST EUROPE S.A.", suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 6 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 24 du 5 janvier 2002, (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

- en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial numéro 876 du 8 juin 2002;
- en date du 07 juin 2006, publié au Mémorial numéro 1680 du 08 septembre 2006;
- en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial numéro 486 du 29 mars 2007;
- en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial numéro 2352 du 18 octobre 2007 (changement de la raison sociale en "PLAY & PERFORM MANAGEMENT S.A.).

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la raison sociale de la Société de "PLAY & PERFORM MANAGEMENT S.A." en celle de "IK MANAGEMENT S.A.".

2.- Modification de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société, afin de refléter ledit changement de la raison sociale.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au -préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la raison sociale de la Société de "PLAY & PERFORM MANAGEMENT S.A." en celle de "IK MANAGEMENT S.A.".

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, afin de refléter ledit changement de raison sociale, de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, lequel article PREMIER (1^{er}) se lira dorénavant comme suit:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "IK MANAGEMENT S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. D. KLAPP, K.S. WONG, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2010. Relation: EAC/2010/38. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010023599/65.

(100020122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Rhein Finanz A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023975/9.

(100020780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.013.

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"HESS HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office at 66, avenue de la Liberie, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 130332,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy given under private seal. Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as the sole shareholder of HESS COLLECTION S.A." a société anonyme having its registered office at 13, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 65013, incorporated on June 26th, 1998 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 655 of September 16th, 1998, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed enacted on January 19th 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 625 of March 23rd, 2009 (the "Company").

The sole shareholder, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the business year from December 31 to June 30.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first sentence of the article 18 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"The business year begins on July, 1st and ends on June, 30th of the following year."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the date of the annual general meeting from the last Thursday of the month of June at 09.00 a.m. to the last Thursday of the month of October at 09.00 a.m.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of the article 15 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of October at 09.00 a.m."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to set as follows the transitory dispositions related to the here-above resolutions:

- The amendment of the closing date of the business year will come into effect on June 30, 2010;
- The current year having begun January 1, 2009 will finish June 30, 2010;
- The amendment of the date of holding of annual general meeting will come into effect for the first time in 2010;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"HESS HOLDING S.A.", société anonyme ayant son siège social au 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 130332,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé. La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société "HESS COLLECTION S.A." une société anonyme ayant son siège social au 13, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 65013, constituée le 26 juin 1998 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 16 septembre 1998 et dont les statuts ont

été modifiés pour la dernière fois par acte du 19 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 625 du 23 mars 2009 (la "Société").

L'actionnaire unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'année sociale du 31 décembre au 30 juin.

Seconde résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la première phrase de l'article 18 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du dernier jeudi du mois de juin à 09.00 heures au dernier jeudi du mois d'octobre à 09.00 heures.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'octobre à 09.00 heures."

Cinquième résolution

L'associée unique décide de fixer comme suit les dispositions transitoires relatives aux modifications intervenues:

- La modification de la date de clôture de l'exercice social prendra effet le 30 juin 2010;
- L'année sociale en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2009, finira le 30 juin 2010;
- La modification de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire prendra effet pour la première fois en 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023626/97.

(100020666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

HHSB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 124.161.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010023997/14.

(100020269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 282.575,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023971/11.

(100020184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023976/10.

(100020335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

CBRE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.311.240,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 150.689.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CBRE Luxembourg Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 17,500, and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register).

There appeared

CB Richard Ellis, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the law of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State for Delaware under number 0777218 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney requests the notary to act that:

(i) the 17,500 (seventeen thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,293,740 so as to raise it from its current amount of EUR 17,500 to EUR 12,311,240 by the creation and the issuance of 12,293,740 new shares with a nominal value of EUR 1 each

2. Subscription, allocation, intervention and payment of the 12,293,740 new shares by a contribution in kind by CB Richard Ellis, Inc. and CBRE Real Estate Services, LLC

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,293,740 so as to raise it from its current amount of EUR 17,500 to EUR 12,311,240 by the creation and the issuance of 12,293,740 new shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 each (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be fully subscribed to by:

- the Sole Shareholder, with a contribution in kind consisting of 1,215,375 shares of CBRE Global Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 122,948,662 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) ("CBRE GH") (the "Sole Shareholder Shares in CBRE GH"); and

- CB Richard Ellis Real Estate Services, LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State for Delaware under number 2317640 ("CBRE Real Estate") with a contribution in kind consisting of 14,112 shares of CBRE GH (the "CBRE Real Estate Shares in CBRE GH"),

(the Sole Shareholder Shares in CBRE GH and the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH are altogether hereinafter referred to as the "Contributions")

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened:

- the Sole Shareholder, which through its proxy-holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 12,152,635, the whole being fully paid-up with the contribution of the Sole Shareholder Shares in CBRE GH, and

- CBRE Real Estate, here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, declared to fully subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 141,105, the whole being fully paid-up with the contribution of the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH.

Evaluation

The value of the Contributions is set at EUR 12,293,744.90.

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to statements of contribution value, which have been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder and CBRE Real Estate, contributors represented as stated here-above, expressly declares that:

(i) the Sole Shareholder Shares in CBRE GH and the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH are in registered form and are fully paid-up;

(ii) the Sole Shareholder is the sole legal owner of the Sole Shareholder Shares in CBRE GH;

(iii) CBRE Real Estate is the sole legal owner of the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH

(iv) the Sole Shareholder Shares in CBRE GH and the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;

(v) the Sole Shareholder Shares in CBRE GH and the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH are not the object of a dispute or claim;

(vi) the Sole Shareholder Shares in CBRE GH and the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH are freely transferable with all the rights attached thereto;

(vii) CBRE GH is duly organized and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg;

(viii) to their knowledge, CBRE GH is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder and CBRE Real Estate on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and

(ix) all formalities subsequent to the transfer of the Sole Shareholder Shares in CBRE GH and the CBRE Real Estate Shares in CBRE GH required under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg will be carried out in order for the Contributions to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened Mr Laurence H. Midler, Mrs Elizabeth Cormack Thetford, Mr Philip George Emburey and Mrs Becky H. Younger, acting as type A managers of the Company, and Mr Patrick Moinet and Mr Alain Lam, acting as type B managers of the Company, each of them here represented by Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described Contributions, each of them expressly agrees with the description of the Contributions, with its valuation and with the effectiveness of the Contributions, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the Contributions having been fully carried out and the required payment made, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,311,240 divided into 12,311,240 shares with a nominal value of EUR 1 each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand two hundred Euros (5,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney of the appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société CBRE Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17.500 EUR, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

A comparu:

CB Richard Ellis, Inc., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State for Delaware sous le numéro 0777218 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 12.293.740 EUR, pour le porter du montant de 17.500 EUR à 12.311.240 EUR, par l'émission de 12.293.740 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune;

2. Souscription, allocation et paiement des 12.293.740 nouvelles parts sociales par apport en nature par CB Richard Ellis, Inc. et CBRE Real Estate Services, LLC;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 12.293.740 EUR, pour le porter du montant de 17.500 EUR à 12.311.240 EUR par l'émission de 12.293.740 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient intégralement souscrites par:

- l'Associé Unique, par un apport en nature de 1.215.375 parts sociales de CBRE Global Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 122.948.662 EUR, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("CBRE GH") (les "Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH"); et

- CB Richard Ellis Real Estate Services, LLC, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State for Delaware sous le numéro 2317640 ("CBRE Real Estate"), par apport en nature de 14.112 parts sociales de CBRE GH (les "Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH"),

(les Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH et les Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH sont ensemble désignées ci-après les "Apports")

Intervention - Souscription - Paiement

Après quoi sont intervenus:

- l'Associé Unique qui, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 12.152.635 EUR, la totalité étant entièrement libérée par l'apport des Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH; et

- CBRE Real Estate qui, représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 141.105 EUR, la totalité étant entièrement libérée par l'apport des Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH.

Evaluation

La valeur des Apports est de 12.293.744.90 EUR.

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique et CBRE Real Estate, souscripteurs représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:

(i) les Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH et les Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH ont la forme nominative et sont intégralement libérées;

(ii) l'Associé Unique est le seul propriétaire des Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH;

(iii) CBRE Real Estate est le seul propriétaire des Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH;

(iv) les Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH et les Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;

(v) les Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH et les Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(vi) les Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH et les Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;

(vii) CBRE GH est dûment constituée et existe valablement en droit luxembourgeois;

(viii) à leur connaissance, CBRE GH ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique et de CBRE Real Estate à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et

(ix) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des les Parts Sociales de l'Associé Unique dans CBRE GH et les Parts Sociales de CBRE Real Estate dans CBRE GH requises par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg seront menées à bien afin que les Apports soient opposables à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Après quoi sont intervenus M. Laurence H. Midler, Mme Elizabeth Cormack Thetford, M. Philip George Emburey, and Mme Becky H. Younger, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, ainsi que M. Patrick Moinet et M. Alain Lam, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun représenté par Régis Galiotto, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description des Apports, leur évaluation, et le transfert effectif des Apports, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Apports ayant été réalisés et leur libération ayant été opérée, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 12.311.240 EUR divisé en 12.311.240 parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour modification des Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille deux cents Euro (5.200.-EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/422. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023597/230.

(100020747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Honeybee Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023995/11.

(100020700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 65.013.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010023999/13.

(100020669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Henrik Andersen Sportpromotion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 97.525.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024000/10.

(100020174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Pharmalux International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.120.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.615.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pharmalux International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 14, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- Crystal Venture Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.812 (Crystal Venture),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

and

- Benelux Leading Capital Investors S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B149.813 (Benelux Leading),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Crystal Venture and Benelux Leading are hereafter together referred to as the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Company has a subscribed share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by one thousand (1,000) shares, having a par value of twenty US Dollars (USD 20) each.

II. That Crystal Venture holds five hundred and thirty-six (536) shares and Benelux Leading holds four hundred and sixty-four (464) shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-nine million one hundred thousand US Dollars (USD 29,100,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to twenty-nine million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 29,120,000) by way of the issuance of one million four hundred and fifty-five thousand (1,455,000) new shares of the Company, having a par value of twenty US Dollars (USD 20) each.

2. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by contributions in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-nine million one hundred thousand US Dollars (USD 29,100,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to twenty-nine million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 29,120,000) by way of the issuance of one million four hundred and fifty-five thousand (1,455,000) new shares of the Company, having a par value of twenty US Dollars (USD 20) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Crystal Venture, represented as stated above, declares to subscribe for seven hundred and seventy-nine thousand eight hundred and eighty (779,880) new shares of twenty US Dollars (USD 20) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of fifteen million five hundred and ninety-seven thousand six hundred US Dollars (USD 15,597,600) which Crystal Venture has against the Company (the Crystal Receivable) and

2. Benelux Leading, represented as stated above, declares to subscribe for six hundred and seventy-five thousand one hundred and twenty (675,120) new shares of twenty US Dollars (USD 20) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of thirteen million five hundred and two thousand four hundred US Dollars (USD 13,502,400) which Benelux Leading has against the Company (the Benelux Receivable)

The contributions in kind consisting of the Crystal Receivable and the Benelux Receivable in an aggregate amount of twenty-nine million one hundred thousand US Dollars (USD 29,100,000) from Crystal Venture and Benelux Leading to the Company shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Crystal Receivable is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the interim accounts of Crystal Venture dated as of December 28, 2009 and signed for approval by the management of Crystal Venture, and (ii) a certificate issued on December 28, 2009 by the management of Crystal Venture and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of December 28, 2009 (the Crystal Interim Accounts) show a receivable in an amount of fifteen million five hundred and ninety-seven thousand six hundred US Dollars (USD 15,597,600) (the Crystal Receivable), payable by the Company to Crystal Venture Capital S.á r.l. (Crystal Venture);

- Crystal Venture is the owner of the Crystal Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Crystal Receivable;

- the Crystal Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Crystal Receivable contributed to the Company per the attached Crystal Interim Accounts is worth fifteen million five hundred and ninety-seven thousand six hundred US Dollars (USD 15,597,600), and since the Crystal Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Crystal Receivable contributed to the Company is freely transferable by Crystal Venture to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Crystal Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Crystal Venture and upon the contribution of the Crystal Receivable by Crystal Venture to the Company, the Company will become the full owner of the Crystal Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The valuation of the contribution in kind of the Benelux Receivable is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the interim accounts of Benelux Leading dated as of December 28, 2009 and signed for approval by the management of Benelux Leading, and (ii) a certificate issued on December 28, 2009 by the management of Benelux Leading and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of December 28, 2009 (the Benelux Interim Accounts) show a receivable in an amount of thirteen million five hundred and two thousand four hundred US Dollars (USD 13,502,400) (the Benelux Receivable), payable by the Company to Benelux Leading Capital Investors S.á r.l. (Benelux Leading);

- Benelux Leading is the owner of the Benelux Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Benelux Receivable;

- the Benelux Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Benelux Receivable contributed to the Company per the attached Benelux Interim Accounts is worth thirteen million five hundred and two thousand four hundred US Dollars (USD 13,502,400), and since the Benelux Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Benelux Receivable contributed to the Company is freely transferable by Benelux Leading to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Benelux Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Benelux Leading and upon the contribution of the Benelux Receivable by Benelux Leading to the Company, the Company will become the full owner of the Benelux Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificates and copies of the Crystal Interim Accounts and of the Benelux Interim Accounts, after signature *in varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at twenty-nine million one hundred and twenty thousand US Dollars (USD 29,120,000), represented by one million four hundred and fifty-six thousand (1,456,000) shares of a par value of twenty US Dollars (USD 20) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Pharmalux International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant un acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- Crystal Venture Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.812 (Crystal Venture),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

- Benelux Leading Capital Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.813 (Benelux Leading),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Crystal Venture et Benelux Leading sont ci-après désignées ensemble comme les Associés.

Les Associés ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la Société a un capital social souscrit de vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par mille (1000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.

II. Que Crystal Venture détient cinq cent trente-six (536) parts sociales et Benelux Leading détient quatre cent soixante-quatre (464) parts sociales dans le capital social de la Société;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions cent mille dollars américains (USD 29.100.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à vingt-neuf millions cent vingt mille dollars américains (USD 29.120.000) par l'émission d'un million quatre cent cinquante-cinq mille (1.455.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par des apports en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions cent mille dollars américains (USD 29.100.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à vingt-neuf millions cent vingt mille dollars américains (USD 29.120.000) par l'émission d'un million quatre cent cinquante-cinq mille (1.455.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. Crystal Venture, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux sept cent soixante dix-neuf mille huit cent quatre-vingt (779.880) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant

de quinze millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille six cents dollars américains (USD 15.597.600) que Crystal Venture détient envers la Société (la Créance Crystal) et

2. Benelux Leading, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux six cent soixante-quinze mille cent vingt (675.120) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de treize millions cinq cent deux mille quatre cents dollars américains (USD 13.502.400) que Benelux Leading détient envers la Société (la Créance Benelux)

Les apports en nature composés de la Créance Crystal et de la Créance Benelux d'un montant total de vingt-neuf millions cent mille dollars américains (USD 29.100.000) de Crystal Venture et Benelux Leading à la Société seront affectés au compte capital social nominal de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance Crystal est prouvée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) les comptes intermédiaires de Crystal Venture datés du 28 décembre 2009 et signés pour accord par la gérance de Crystal Venture et (ii) un certificat émis le 28 décembre 2009 par la gérance de Crystal Venture et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à la date de ce certificat:

- les comptes intermédiaires annexés datés du 28 décembre 2009 (les Comptes Intérimaires Crystal) indiquent une créance d'un montant de quinze millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille six cents dollars américains (USD 15.597.600) (la Créance Crystal), exigible par la Société à Crystal Venture Capital S.à r.l. (Crystal Venture);
- Crystal Venture est le propriétaire de la Créance Crystal, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance Crystal;
- la Créance Crystal est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance Crystal apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires Crystal annexés est évaluée à quinze millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 15.597.600), et depuis les Comptes Intérimaires Crystal, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Créance Crystal apportée à la Société est librement cessible par Crystal Venture à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Crystal apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Crystal Venture et au moment de l'apport de la Créance Crystal par Crystal Venture à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Crystal, qui sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance Benelux est prouvée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) les comptes intermédiaires de Benelux Leading datés du 28 décembre 2009 et signés pour accord par la gérance de Benelux Leading et (ii) un certificat émis le 28 décembre 2009 par la gérance de Benelux Leading et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à la date de ce certificat:

- les comptes intermédiaires annexés datés du 28 décembre 2009 (les Comptes Intérimaires Benelux indiquent une créance d'un montant de treize millions cinq cent deux mille quatre cents dollars américains (USD 13.502.400) (la Créance Benelux), exigible par la Société à Benelux Leading Capital Investors S.à r.l. (Benelux Leading);
- Benelux Leading est le propriétaire de la Créance Benelux, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance Benelux;
- la Créance Benelux est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance Benelux apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires Benelux annexés est évaluée à treize millions cinq cent deux mille quatre cents dollars américains (USD 13.502.400), et depuis les Comptes Intérimaires Benelux, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Créance Benelux apportée à la Société est librement cessible par Benelux Leading à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Benelux apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Benelux Leading et au moment de l'apport de la Créance Benelux par Benelux Leading à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Benelux, qui sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Lesdits certificats ainsi que les copies des Comptes Intérimaires Crystal et des Comptes Intérimaires Benelux, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-neuf millions cent vingt mille dollars américains (USD 29.120.000), représenté par un million quatre cent cinquante-six mille (1.456.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/486. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023600/281.

(100020301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.017.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024006/11.

(100020874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 137.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010024012/11.

(100020567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.015.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010024013/13.

(100020422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

—

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010024014/13.

(100020231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.547.020.000,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.810.

—

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of January.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared Setfirst Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, clerk of the notary, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 15th, January 2010.

A copy of such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.810 incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 25 November 2009 to be published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 200 (two hundred) shares without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 2,547,000,000 (two billion five hundred forty seven million Great Britain Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 20,000 (twenty thousand Great Britain Pounds) to GBP 2,547,020,000 (two billion five hundred forty seven million twenty thousand Great Britain Pounds) by the issue of 25,470,000 (twenty five million four hundred seventy thousand) new shares without nominal value;
3. Subscription by Setfirst Limited and payment of the 25,470,000 (twenty five million four hundred seventy thousand) new shares issued by the Company by way of a contribution in kind to the Company;
4. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to GBP 2,547,020,000 (two billion five hundred forty seven million twenty thousand Great Britain Pounds) pursuant to the above resolution;
5. New composition of the shareholding of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 2,547,000,000 (two billion five hundred forty seven million Great Britain Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 20,000 (twenty thousand Great Britain Pounds) to GBP 2,547,020,000 (two billion five hundred forty seven million twenty thousand Great Britain Pounds) by the issue of 25,470,000 (twenty five million four hundred seventy thousand) new shares (the "New Shares") without nominal value, to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder consisting in a claim of an aggregate amount of GBP 2,547,000,000 (two billion five hundred forty seven million Great Britain Pounds) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares is composed of a claim amounting to GBP 2,547,000,000 (two billion five hundred forty seven million Great Britain Pounds).

Valuation

The total net value of the Contribution described above amounts to GBP 2,547,000,000 (two billion five hundred forty seven million Great Britain Pounds).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 January 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Georges Dassonville, employee, with address at 23, rue des Vanneaux, B-5020 Suarlee, Belgium;
 - b) Reinhold Mesch, employee, with address at In der Zielmatt 5, D-77886 Lauf (Baden), Germany;
 - c) Paul Blackburn, with address at Kinsale, Beeches Park, HP9 1PH Beaconsfield, Buckinghamshire, United Kingdom;
- and
- d) Pamela Somerset, with address at 56, rue du Taciturne, B-1000 Brussels, Belgium.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of 25,470,200 (twenty five million four hundred seventy thousand two hundred) shares held by the Sole Shareholder.

The notary acts that the 25,470,200 (twenty five million four hundred seventy thousand two hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 2,547,020,000 (two billion five hundred forty seven million twenty thousand Great Britain Pounds), represented by 25,470,200 (twenty five million four hundred seventy thousand two hundred) shares without nominal value."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu Setfirst Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, Royaume-Uni ("Associé Unique"),

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 janvier 2010.

Une copie de cette procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie, représentée de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- la comparante est associée unique de "GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 149 810, constituée par acte notarié reçu par Joseph Elvinger le 25 novembre 2009 devant être publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II.- Que les 200 (deux cents) parts sociales sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour, sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.547.000.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions de livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 GBP (vingt mille livres sterling) à 2.547.020.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions vingt mille livres sterling) par l'émission de 25.470.000 (vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales sans valeur nominale;

3. Souscription et paiement par Setfirst Limited, par voie d'apport en nature à la Société, de 25.470.000 (vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales émises par la Société;

4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société sur le capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de 2.547.020.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions vingt mille livres sterling) conformément à la résolution précédente;

5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.547.000.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions de livres sterling) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 GBP (vingt mille livres sterling) à 2.547.020.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions vingt mille livres sterling) par l'émission de 25.470.000 (vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") sans valeur nominale, devant être libérée par un apport en nature de l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant global de 2.547.000.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions de livres sterling) ("Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées par l'Apport de l'Associé Unique.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé d'une créance d'un montant de 2.547.000.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions de livres sterling).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit est de 2.547.000.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions de livres sterling).

Une telle évaluation a reçu l'approbation des gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'apport datant du 18 janvier 2010, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- a) Georges Dassonville, employé, avec adresse au 23, rue des Vanneaux, B-5020 Suarlee, Belgique;
- b) Reinhold Mesch, employé, avec adresse à In der Zielmatt 5, D-77886 Lauf (Baden), Allemagne;
- c) Paul Blackburn, employé, avec adresse à Kinsale, Beeches Park, HP9 1PH Beaconsfield, Buckinghamshire, Royaume-Uni; et

d) Pamela Somerset, employée, avec adresse au 56, rue du Taciturne, B-1000 Bruxelles, Belgique.

tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de 25.470.200 (vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix mille deux cents) parts sociales détenues par l'Associé Unique.

Le notaire établit que les 25.470.200 (vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix mille deux cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.547.020.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante-sept millions vingt mille livres sterling), représenté par 25.470.200 (vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix mille deux cents) parts sociales sans valeur nominale".

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social et le changement de son exercice social, ont été estimés à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont Acte, a la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3325. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023580/210.

(100020523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

BPA Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010024015/11.

(100020687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Amtrust Captive Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010024017/13.

(100020325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

CBRE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.689.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57605 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024024/12.

(100020748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

LPOV Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.444.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of the month of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136544,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LPOV Holdings 2 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 148444, incorporated by a deed of the undersigned notary on 30 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2070 on 21 October 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount one hundred and sixty nine thousand three hundred and eighteen Euro (EUR 169,318.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and eighty one thousand eight hundred and eighteen Euro (EUR 181,818.-) through the issue of one hundred and sixty nine thousand three hundred and eighteen (169,318) new shares each at a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l." against the Company for a total amount of one hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500.-).

The total contribution of one hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500.-) will be allocated as follows: (i) one hundred and sixty nine thousand three hundred and eighteen Euro (EUR 169,318.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) eighteen thousand one hundred and eighty two euro (EUR 18,182.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. "The subscribed capital of the Company is set at one hundred and eighty one thousand eight hundred and eighteen Euro (EUR 181,818.-) divided into one hundred and eighty one thousand eight hundred and eighteen (181,818) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136544,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "LPOV Holdings 2 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148444, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 30 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070 le 21 octobre 2009.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-neuf mille trois cent dix-huit euros (EUR 169.318,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent quatre vingt et un mille huit cent dix-huit euros (EUR 181.818,-) par l'émission de cent soixante-neuf mille trois cent dix-huit (169.318) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.", prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l." contre la Société pour un montant total de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,- EUR).

L'apport de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,- EUR) sera alloué comme suit: cent soixante-neuf mille trois cent dix-huit euros (EUR 169.318,-) au capital social et dix-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 18.182,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-et-un mille huit cent dix-huit euros (EUR 181.818,-) représenté par cent quatre-vingt-et-un mille huit cent dix-huit (181.818) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2010. Relation: EAC/2010/49. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010023608/103.

(100020318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Outbox, Société Anonyme.

Siège social: L-2131 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.368.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57712 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024025/12.

(100020622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Palamon Collection Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 124.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57718 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024026/12.

(100020344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Ha Long Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 150.517.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57630 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024027/12.

(100020251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Lady Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 89.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 février 2010.

EDOUARD DELOSCH

NOTAIRE

Référence de publication: 2010024028/12.

(100020236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 314.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.682.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF Summer Holdings, S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 December 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Loans, S.à.r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.682, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1766 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 18 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1988 of 12 October 2009.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 302,250 (three hundred two thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 314,750 (three hundred fourteen thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 2,418 (two thousand four hundred eighteen) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 85.56 (eighty-five euro and fifty-six cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 302,250 (three hundred two thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 314,750 (three hundred fourteen thousand seven hundred fifty euro), represented by 2,518 (two thousand five hundred eighteen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 2,418 (two thousand four hundred eighteen) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 85.56 (eighty-five euro and fifty-six cent).

All the 2,418 (two thousand four hundred eighteen) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 302,335.56 (three hundred two thousand three hundred thirty-five euro and fifty-six cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 2,518 (two thousand five hundred eighteen) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 314,750 (three hundred fourteen thousand seven hundred fifty euro), represented by 2,518 (two thousand five hundred eighteen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

LSREF Summer Holdings, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par M^e Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 décembre 2009,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Loans, S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.682, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1766 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1988 du 12 octobre 2009.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 302.250 (trois cent deux mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 314.750 (trois cent quatorze mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 2.418 (deux mille quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR85,56 (quatre-vingt-cinq euros et cinquante-six cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 302.250 (trois cent deux mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 314.750 (trois cent quatorze mille sept cent cinquante euros), représenté par 2.518 (deux mille cinq cent dix-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 2.418 (deux mille quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR85,56 (quatre-vingt-cinq euros et cinquante-six cents).

Toutes les 2.418 (deux mille quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 302.335,56 (trois cent deux mille trois cent trente-cinq euros et cinquante-six cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 2.518 (deux mille cinq cent dix-huit) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 314.750 (trois cent quatorze mille sept cent cinquante euros), représenté par 2.518 (deux mille cinq cent dix-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023603/125.

(100020838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Royalino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Royalino Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.387.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57753 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024029/13.

(100020264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Sofigepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sofigepar Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57663 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024030/13.

(100020278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Capitalpost Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.976.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010024031/12.

(100020290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Euronav Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 51.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010024032/12.

(100020175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.226.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Gazeley Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England, registered with the Companies House under number 02322154, having its registered office at 16 Palace Street, London, SW1E 5JQ, United Kingdom,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 28 December 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Gazeley Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.226, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 May 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 1112, on 5 June 2009. The articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 December 2009, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partner is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three hundred and nineteen thousand five hundred and ninety-six euro (EUR 319,596.-) so as to raise it from its current amount of five hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty euro (EUR 539,320.-) up to eight hundred and fifty-eight thousand nine hundred and sixteen euro (EUR 858,916.-) through the issue of three hundred and nineteen thousand five hundred and ninety-six (319,596) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each for a price of three million one hundred and ninety-five thousand nine hundred and forty-three euro (EUR 3,195,943.-).

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and nineteen thousand five hundred and ninety-six euro (EUR 319,596.-) so as to raise it from its current amount of five hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty euro (EUR 539,320.-) up to eight hundred and fifty-eight thousand nine hundred and sixteen euro (EUR 858,916.-), through the issue of three hundred and nineteen thousand five hundred and ninety-six (319,596) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each for a price three million one hundred and ninety-five thousand nine hundred and forty-three euro (EUR 3,195,943.-).

The new shares are subscribed by Gazeley Limited, prenamed, and are paid up by a contribution in cash for an amount of three million one hundred and ninety-five thousand nine hundred and forty-three euro (EUR 3,195,943.-), consisting of three hundred and nineteen thousand five hundred and ninety-six euro (EUR 319,596.-) for the share capital and two million eight hundred and seventy-six thousand three hundred and forty-seven euro (EUR 2,876,347.-) for the share premium.

Said amount is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at eight hundred and fifty-eight thousand nine hundred and sixteen euro (EUR 858,916.-), represented by eight hundred and fifty-eight thousand nine hundred and sixteen (858,916) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the persons appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Gazeley Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02322154, ayant son siège social à 16 Palace Street, London, SW1E 5JQ, Royaume-Uni,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 28 décembre 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de "Gazeley Luxembourg S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.226, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1112, le 5 juin 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 319.596,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt euros (EUR 539.320,-) à un montant de huit cent cinquante-huit mille neuf cent seize euros (EUR 858.916,-) par l'émission de cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt (539.320) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de trois millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 3.195.943,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 319.596,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt euros (EUR 539.320,-) à un montant de huit cent cinquante-huit mille neuf cent seize euros (EUR 858.916,-) par l'émission de cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt (539.320) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de trois millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 3.195.943,-).

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par Gazeley Limited, susmentionné, et sont payées par un apport en numéraire d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 3.195.943,-) qui consiste en trois cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 319.596,-) pour le capital social et deux millions huit cent soixante-seize mille trois cent quarante-sept euros (EUR 2.876.347,-) pour la prime d'émission.

Ledit montant est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apporté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent cinquante-huit mille neuf cent seize euros (EUR 858.916,-), représenté par huit cent cinquante-huit mille neuf cent seize (858.916) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à trois mille cinq cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2010. Relation: EAC/2010/48. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010023627/123.

(100020246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Invesrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 147.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010024033/12.

(100020194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010024034/12.

(100020198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

LSF PlattenB Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.665.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Fund IV (U.S.), L.P., a limited partnership company, with registered office at 2711 N Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, United States of America, represented by Mr Steven R. Shearer, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, on 26 January 2010;

Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., a limited partnership company, with registered office at Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, on 26 January 2010;

HudCo Partners IV (International), L.P., with registered office at Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, HM11, Hamilton, Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, on 26 January 2010;

(the Shareholders),

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As 25 class B shares of the Company, having a par value of EUR 115 (one hundred fifteen euro) each, are held by the Company itself, the Company will thus not to exercise any voting right at the present extraordinary general meeting of the Shareholders (the Meeting).

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent 97.5% of the share capital of LSF PlattenB Investments, S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.665 incorporated on 19 July 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, published in the Official Gazette (*Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C*), N1478 of 12 October 2002, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 8 April 2003, published in the *Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C*, N°488 of 6 May 2003.

The Shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing parties own 100% of the 975 (nine hundred seventy-five) class A shares, having a par value of EUR 115 (one hundred fifteen euro) each, representing 97.5% of the share capital of the Company of EUR 115,000 (one hundred and fifteen thousand euro), and that they are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*);
2. decision to appoint Mr Philippe Detournay as liquidator (*liquidateur*) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. determination of the powers of the Liquidator and liquidation procedure of the Company;
4. decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
5. discharge (*quitus*) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the Shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Philippe Detournay, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as liquidator (*liquidateur*) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole individual signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility and under his individual signature, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company In liquidation, to execute, deliver, and perform the Company's obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the disposal of Its assets and the settlement of the Company's liabilities thereunder.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, In accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing parties, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Fund IV (U.S.), L.P., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2711, N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, Etats-Unis d'Amérique, représentée par M. Steven R Shearer, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 26 janvier 2010;

Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici

représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 26 janvier 2010;

HudCo Partners IV (International), L.P., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, HM11, Hamilton, Bermuda, représenté par Mme Sandra Collins, Ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 26 janvier 2010;

(Les Associés),

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe B de la Société d'une valeur nominale de EUR 115 (cent quinze euros) chacune étant détenues par la Société elle-même, la Société n'exerce donc aucun droit de vote lors de la présente assemblée générale extraordinaire des Associés (l'Assemblée).

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent 97.5% du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF PlattenB Investments, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B88.665, constituée selon acte du 19 juillet 2002, par Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n°1478 du 12 octobre 2002, modifié pour la dernière fois suivant acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen du 8 avril 2003, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n°488 du 6 mai 2003.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus ont demandé au notaire d'acter que:

I. les comparants détiennent 100% des 975 (neuf cent soixante-quinze) parts sociales de classe A, ayant chacune une valeur nominale de EUR 115 (cent quinze euros) et représentant 97.5% du capital social de la Société qui s'élève à EUR 115.000 (cent quinze mille euros) et que lesdites parties comparantes sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;

2. nomination de M. Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
 4. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société; et
 5. décharge (quitus) accordé aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
- Après délibération, les Associés ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme liquidateur M. Philippe Detournay, né le 9 avril 1966 à Hal, Belgique, ayant son adresse professionnelle 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations de la Société relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société, à la liquidation de ses actifs et au paiement des dettes de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.
Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4520. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023606/163.

(100020155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Kilam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.849.

L'an deux mil dix, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme KILAM S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145849, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 970 du 8 mai 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille six cents (1.600) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adoption de la livre sterling (GBP) comme devise de la société et conversion du capital social de EUR 160.000,00 (cent soixante mille euros) en GBP 141.056,00 (cent quarante et un mille cinquante six livres sterling) et suppression de la valeur nominale des actions;

2. Augmentation du capital social à concurrence de GBP 3.858.944,- (trois million huit cent cinquante huit mille neuf cent quarante quatre livres sterling) pour le porter de son montant de GBP 141.056,00 (cent quarante et un mille cinquante six livres sterling) à GBP 4.000.000,- (quatre millions de livres sterling) par apport en numéraire de GBP 3.858.944,- (trois million huit cent cinquante huit mille neuf cent quarante quatre livres sterling), sans émission d'actions nouvelles.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

4. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter la livre sterling (GBP) comme devise de la société et de convertir le capital social de EUR 160.000,00 (cent soixante mille euros) en GBP 141.056,00 (cent quarante et un mille cinquante six livres sterling) au taux de change de 1 € = 0,8816 GBP.

L'Assemblée décide en outre de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de GBP 3.858.944,- (trois million huit cent cinquante huit mille neuf cent quarante quatre livres sterling) pour le porter de son montant de GBP 141.056,00 (cent quarante et un mille cinquante six livres sterling) à GBP 4.000.000,- (quatre millions de livres sterling) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Libération

Le montant de l'augmentation de capital à hauteur de GBP 3.858.944,- (trois million huit cent cinquante huit mille neuf cent quarante quatre livres sterling) a été payé et libéré intégralement par un versement en espèces par l'actionnaire unique, de sorte que le montant de GBP 3.858.944,- (trois million huit cent cinquante huit mille neuf cent quarante quatre livres sterling) se trouve dès à présent à la disposition de la Société; la preuve en a été fournie au notaire soussigné moyennant certificat bancaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre millions de livres sterling (GBP 4.000.000,-) représenté par mille six cents (1.600) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

25437

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Luc BRAUN, Jean-Marie POOS, Horst SCHNEIDER, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2010. LAC/2010/3052. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010023613/76.

(100020147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.723.

Les comptes annuels au 31 december 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Holger Rüth

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010023850/13.

(100020640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

HHSB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 124.161.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of HHSB INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124161 incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 30 January, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 604 dated April 13, 2007 (the "Corporation").

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Sylvie LOUIS, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Morgane IMGRUND, residing professionally in Luxembourg. Mr. Daniel BOONE, residing professionally in Luxembourg is elected as Scrutinizer. These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the members, and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of Article 4 of the articles of association of the Corporation, in order to extend the corporate object and authorise the issuance by the Corporation of upstream guarantees, which shall now have the following content:

" **Art. 4. Corporate object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation, to companies of the group, to its members and to any companies controlled by the Corporation's members, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2. Any other business.

The President brought to the members' attention the fact that the amendment of the Article 4 of the articles of association is requested to allow the issuance by the Company of upstream guarantees.

No one wishing to debate any further, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The members resolved to amend the article 4 of the articles of association of the Corporation in order to extend its corporate object and authorise the issuance by the company of upstream guarantees.

Consequently, Article 4 of the articles of association is replaced by the following text:

" **Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation, to companies of the group, to its members and to any companies controlled by the Corporation's members, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being no further business, the meeting is closed.

25439

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg).

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société HHSB INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 124161 constituée par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 janvier, 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, numéro 604 du 13Avril 2007 (la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mme Sylvie LOUIS, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Morgane IMGRUND, résidant professionnellement au Luxembourg. M. Daniel BOONE, résidant professionnellement au Luxembourg est désigné Scrutateur. Ces trois personnes composent le bureau de l'assemblée.

Ayant été valablement constituée, le bureau de l'assemblée présente la liste de présence qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés et le notaire instrumentant restera attachée au présent procès verbal ensemble avec les procurations et sera publié avec le présent procès verbal.

Le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les Associés représentant l'intégralité du capital social de la Société de EUR 12,500.- sont présents ou valablement représentés à la présente assemblée. L'assemblée peut valablement délibérer et décide des points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin d'étendre l'objet social de la Société et d'autoriser l'octroi de garantie en amont qui aura désormais la rédaction suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de litres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe, à ses associés et à toute société contrôlée par les associés de la Société, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à d'autres sociétés du groupe;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet."

2. Divers.

Le Président attire l'attention des Associés sur le fait que la modification de l'article 4 des statuts de la Société est nécessaire en vue de permettre l'octroi de garanties en amont.

Personne ne souhaitant prendre la parole la résolution suivante est adoptée:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin d'étendre son objet social et de permettre l'octroi de garanties en amont à ses associés.

Dès lors l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe, à ses associés et à toute société contrôlée par les associés de la Société, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à d'autres sociétés du groupe;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet."

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à neuf cents euros (EUR 900,-).

Statement

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire à la partie comparante, en sa capacité mentionnée ci-dessus, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Louis, M. Imgrund, D. Boone, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023623/190.

(100020263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.